Commission canadienne de sûreté nucléaire

Compte rendu des délibérations et des motifs de décision – Erratum

À l'égard de

Demandeur

Cameco Corporation

Objet

Demande de renouvellement du permis d'exploitation délivré à Cameco Fuel Manufacturing Inc., située à Port Hope (Ontario)

Dates des audiences publiques

Le 3 novembre 2011 et les

18 et 19 janvier 2012

Date de l'erratum

Le 15 mai 2012



## **ERRATUM**

## Cameco Fuel Manufacturing Inc.

Demande de renouvellement du permis d'exploitation délivré à Cameco Fuel Manufacturing Inc., située à Port Hope (Ontario)

À la suite des audiences tenues le 3 novembre 2011 et les 18 et 19 janvier 2012, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), conformément à l'article 24 de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, a décidé de renouveler le permis d'exploitation de l'installation de combustible nucléaire délivré à Cameco Corporation pour son installation de fabrication de combustible à Port Hope (Ontario). Le permis renouvelé, FFOL-3641.00/2022, est valide du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2022.

La correction suivante a été apportée à la version française du Compte rendu des délibérations et des motifs de décision, diffusé le 10 avril 2012, par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, relatif à la demande de renouvellement du permis d'exploitation délivré à Cameco Fuel Manufacturing Inc. pour son installation à Port Hope (Ontario).

À la page 2 du document, paragraphe 8, la phrase

« Le personnel de la CCSN inscrira dans le MCP l'obligation pour Cameco de demander une autorisation au personnel de la CCSN avant de posséder de l'uranium enrichi dans une quantité supérieure à la masse critique standard de 0,8. »

devient

« Le personnel de la CCSN inscrira dans le MCP l'obligation pour Cameco de demander une autorisation au personnel de la CCSN avant de posséder de l'uranium enrichi dans une quantité supérieure à la masse critique la plus faible (MCPF) de 0,8. »

Marc A. Leblanc

Secrétaire de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Approuvé le : 4 juillet 2012